

**DEPARTEMENT DE LA
NIEVRE****COMMUNE DE
CHAMPVOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX**

L'An deux mil vingt-cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, M. DUCH Jean-François, GILBERT Mme GOULARD Stéphanie, Mme Céline CROSNIER , M. ACHDJIAN Azade, M. GILLES Nicolas, M. BARDIOT Antoine, M. JOHNSON Kwaku

Absents excusés : Mme GILBERT Anne (pouvoir à M. BARDIOT Antoine

Secrétaire de Séance : Mme Céline CROSNIER

Numéro de la délibération

2025-03

Nomenclature Acte

Nature 7.1 : décision
budgétaire

Objet de la Délibération

Approbation du compte
financier unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu la proposition et l'acceptation de la mise en place du compte financier unique, lors de la séance du conseil municipal du 04 octobre 2024,

Vu que cette approbation a été transmise à notre service de gestion comptable, le 08 octobre 2024

Le Maire précise que le CFU est une fusion entre le compte de gestion et le compte administratif, qui est une synthétisation de l'analyse financière, Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Vu le CFU 2024 du budget principal de la commune de Champvoux et son rapport de présentation,

L'assemblée est invitée à désigner un président de séance pour le vote du compte financier unique de l'exercice 2024,

Se porte candidat M. GILLES Nicolas, après vote :

8 voix pour

M. GILLES Nicolas est nommé président de séance et soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2024 qui fait ressortir les résultats suivants :

| Résultats 2024 | Investissement | Fonctionnement |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 40 500.11 | 354 680.57 |
| Recettes | 36 353.89 | 399 861.68 |
| Résultat de l'exercice | -4 146.22 | 45 181.11 |
| Report exercice 2023 au c/002 et 001 | -19 348.36 | +375 837.60 |
| Résultat de clôture (sans RAR) | -23 494.58 | +421 018.71 |



Après présentation du CFU 2024, du budget principal de la commune, Monsieur ROUEZ Jean-Louis, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Monsieur GILLES Nicolas invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :


8 voix pour
0 voix contre
0 absentions

Approuve le compte financier unique de la commune de Champvoux et donne pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme et exécutoire,

Le secrétaire de séance

Céline CROSNIER



Le Maire,

Jean-Louis ROUEZ

